

# Fiche Tarifaire

## Carac Épargne Plénitude



En vigueur au 01/01/2021- Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac.  
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac.

### ÉPARGNE

#### VERSEMENT

Versement minimum à l'adhésion	1 000 euros
Versement minimum à l'adhésion si un prélèvement automatique mensuel est mis en place à l'adhésion	1 000 euros
Versement libre minimum ultérieur	200 euros
Versement minimum programmé mensuel	30 euros
Versement minimum programmé trimestriel	90 euros
Versement minimum programmé semestriel	180 euros
Versement minimum programmé annuel	360 euros

#### FRAIS

Frais sur versement maximum	2,44 %
Frais sur épargne gérée (hors bonification de l'exercice)	0,55 %

#### RACHATS PARTIELS

Montant minimum racheté	400 euros
Solde minimum après rachat	1 000 euros

#### SORTIE EN RENTE

Montant minimum du capital en cas de transformation en rente viagère	1 600 euros
--	-------------

## ASSISTANCE

### TARIFS DES GARANTIES D'ASSISTANCE

Le tarif des garanties d'assistance est assuré par INTER MUTUELLES ASSISTANCE



### PRIME ANUELLE HORS TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE

Pour 2019 : montant de la prime annuelle hors taxe

3,85 euros

### PRIME ANUELLE AVEC TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE (9%)

Pour 2019 : montant de la prime annuelle avec taxe

4,20 euros

